



L'administration cantonale ne favorise pas les transports en commun.

Le canton du Jura acquiert ou loue des espaces à proximité des sites de l'administration cantonale, afin d'y installer des places de parcage. Le personnel peut ainsi déposer son véhicule à proximité de son lieu de travail. Le plus souvent – si pas systématiquement – cette place de parcage est mise à disposition gratuitement.

Cette situation favorise les employés disposant d'un véhicule personnel. Mais qu'en est-il d'un employé ne souhaitant pas utiliser de véhicule personnel et utilisant les transports publics ? Il paie son abonnement de transport ou sa course et ne bénéficie d'aucune aide pour la prise en charge totale ou partielle de ceux-ci. Le Canton investit activement pour les utilisateurs de véhicules privés, mais ne le fait pas pour les utilisateurs des transports en commun. Cette différence de traitement n'est ni équitable, ni durable du point de vue de l'aspect incitatif.

Comment corriger cette différence ? Faut-il faire systématiquement payer le parcage aux véhicules automobiles ? Ou subventionner tout ou partie du transport en commun ?

Le Gouvernement jurassien est-il conscient de ces disparités ?

Quelles solutions envisage-t-il pour égaliser le traitement des employés cantonaux en matière de transport vers leur lieu de travail ?

Je remercie de Gouvernement de sa réponse.

Pierre-Olivier Cattin

Delémont, 22 septembre 2010